Industrie Canada Industry Canada

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

Rapport annuel 2011-2012

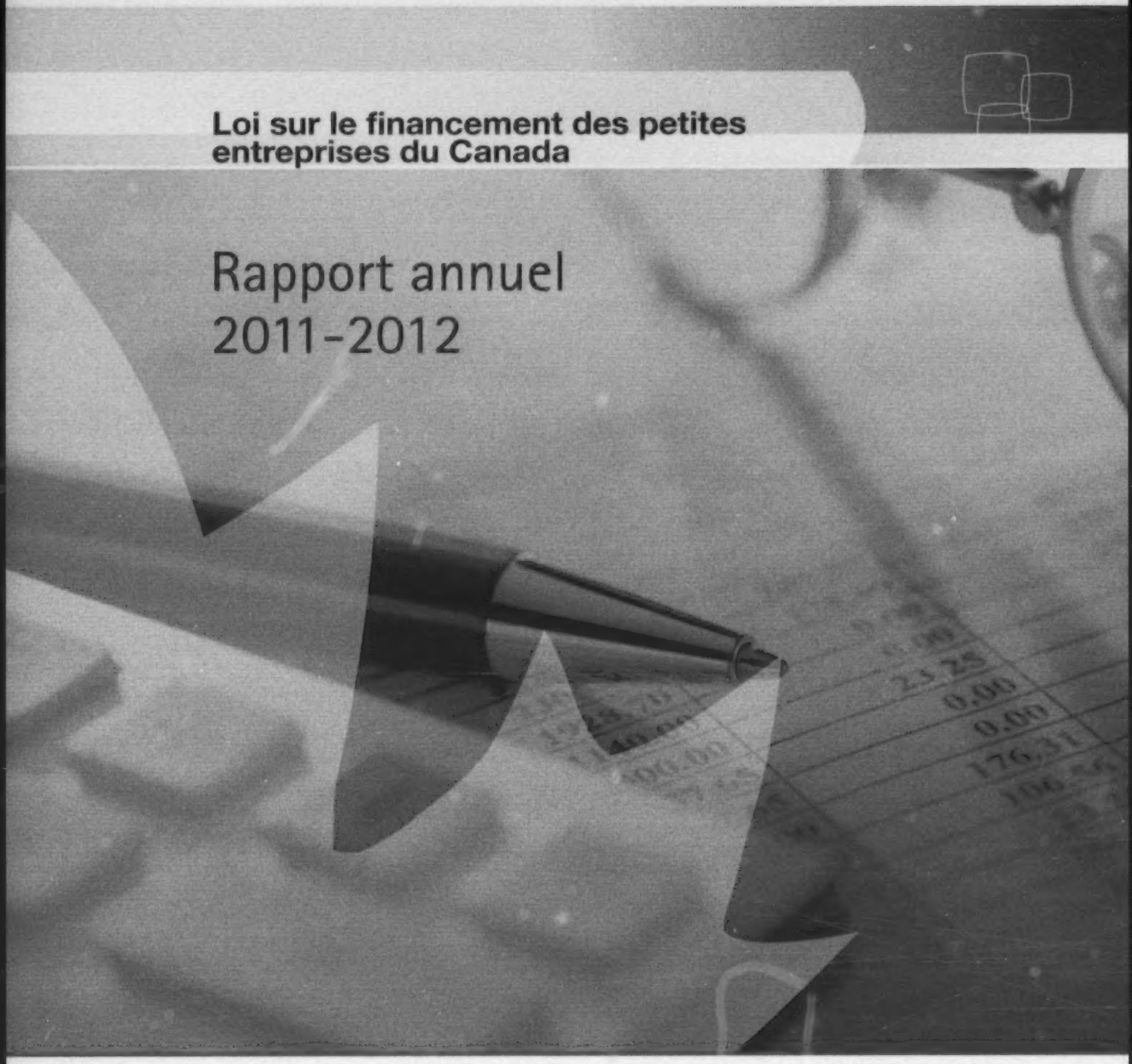

Canada

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) vise à faciliter l'accès des petites entreprises à des fonds en leur offrant un financement auquel elles n'auraient pas accès autrement, ou seulement à des conditions moins intéressantes. Il s'agit d'un programme national proposé dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les institutions financières accordent aux petites entreprises des prêts à terme d'un montant maximal de 500 000 $ destinés à financer l'achat ou l'amélioration de matériel et de biens réels ou encore des améliorations locatives. Le gouvernement du Canada paie aux prêteurs 85 % des pertes admissibles sur les prêts en défaut.

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec la :

Section des services du multimédia
Direction générale des communications et du marketing
Industrie Canada
Bureau 441F, tour Est
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : 613-947-5177
Télécopieur : 613-954-6436
Courriel : production.multimedia@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML (www.ic.gc.ca/pfpec).

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu185-1/2012F-PDF
1928-148X

Also available in English under the title *Canada Small Business Financing Act: Annual Report 2011–2012.*

Ministre de l'Industrie Minister of Industry

Ottawa, Canada K1A 0H5

J'ai le plaisir de présenter au Parlement le rapport annuel de 2011-2012 du Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) relatif à l'administration de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*.

En 2011-2012, le Programme FPEC, qui travaille en partenariat avec des établissements de crédit de tout le pays, a enregistré environ 7 200 prêts d'une valeur globale de plus de 996,3 millions de dollars, consentis par ces établissements à des petites entreprises. Un peu moins de 58 % de la valeur des prêts est allée à des petites entreprises en activité depuis moins d'un an. Le Programme FPEC remplit ainsi un de ses rôles importants qui consiste à leur donner accès à un financement qu'elles ne pourraient obtenir autrement.

Les établissements de crédit ont bien accueilli et accepté le relèvement à 500 000 $ du plafond des prêts, qui est entré en vigueur en avril 2009. Au cours de l'exercice 2011-2012, les prêts de plus de 250 000 $ représentaient au total 384,8 millions de dollars, soit 38,6 % de la valeur globale des prêts enregistrés.

Dans son Plan d'action économique de 2012, le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'essor des petites entreprises canadiennes, source d'emploi importante dans tout le pays. Le Programme FPEC continue de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de cet engagement.

Christian Paradis

Canada

Table des matières

Points saillants du Programme en 2011-2012 2

1 Aperçu du Programme de financement des petites entreprises du Canada 3

2 Exigences du Programme 5

3 Analyse des prêts et des demandes d'indemnisation dans le cadre du Programme 6

3.1 Volume des prêts 6

3.2 Volume des demandes d'indemnisation 7

3.3 Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire 8

3.4 Prêts et demandes d'indemnisation par montant des prêts 9

3.5 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif 10

3.6 Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité 11

3.7 Prêts et demandes d'indemnisation par nombre d'années d'activité des entreprises 12

3.8 Prêts et demandes d'indemnisation par taille d'entreprise 13

3.9 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'emprunteur 14

4 Responsabilité de l'État dans le cadre du Programme 15

5 Recouvrement des coûts 16

6 Projet pilote de location-acquisition 17

7 Orientations futures 18

Annexe 20

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada – tableaux 1 à 4 21

Projet pilote de location-acquisition – tableau 5 24

Points saillants du Programme en 2011-2012

Le nombre de prêts consentis à des petites entreprises

s'élevait à 7 196, pour un montant global de plus de 996,3 millions de dollars. Le montant moyen des prêts était de 138 453 $.

Les prêts supérieurs à 250 000 $

représentaient environ 38,6 % (384,8 millions de dollars) de la valeur totale des prêts enregistrés.

Les emprunts des entreprises en activité depuis moins d'un an

représentaient environ 57,5 % (572,8 millions de dollars) de la valeur totale des prêts.

Les sociétés par actions

représentaient 91,2 % (908,9 millions de dollars) de la valeur totale des prêts.

Le secteur d'activité qui a le plus fait appel au Programme

était de nouveau celui des services d'hébergement et de restauration, qui a bénéficié de plus de 29,4 % (292,5 millions de dollars) de la valeur totale des prêts.

Le montant des indemnités versées aux prêteurs

a baissé et s'est établi à 67,1 millions de dollars (1 373 demandes d'indemnisation), soit en moyenne 48 869 $ par demande.

Les emprunts des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million de dollars

représentaient près de 73,9 % (736,3 millions de dollars) de la valeur totale des prêts enregistrés.

Aperçu du Programme de financement des petites entreprises du Canada

1

Depuis 1961, le Programme FPEC et son prédécesseur, le Programme de prêts aux petites entreprises, contribuent à l'essor des petites entreprises au Canada en leur facilitant l'accès au financement pour leur création, leur expansion, leur modernisation et leur amélioration. Le Programme FPEC comble une lacune en aidant les petites entreprises qui ont du mal à trouver des fonds, en particulier celles en démarrage ou œuvrant dans certains secteurs d'activité. En partageant le fardeau des risques associés aux prêts, le gouvernement du Canada et les prêteurs du secteur privé peuvent augmenter le montant de financement offert aux petites entreprises.

Principales exigences du Programme

Les prêts consentis dans le cadre du Programme FPEC sont destinés au financement de biens réels, de matériel et d'améliorations locatives. Les éléments d'actif financés doivent servir à des activités commerciales menées au Canada. Le Programme permet aux prêteurs de consentir plus facilement des prêts à des petites entreprises, à concurrence de 500 000 $. Au plus 350 000 $ de ce montant peut servir à financer l'achat de matériel et des améliorations locatives. Un prêt enregistré dans le cadre du Programme doit satisfaire à certaines exigences (voir la section 2, « Exigences du Programme »).

Rôle du gouvernement fédéral

Industrie Canada administre le Programme FPEC, à savoir enregistre les prêts, perçoit les droits et frais, et rembourse aux prêteurs les pertes admissibles sur les prêts en défaut. Cependant, le Ministère n'approuve pas les demandes de prêts des emprunteurs et n'intervient pas dans l'administration des prêts.

Rôle des prêteurs

Les prêteurs, à savoir les banques à charte, les coopératives de crédit et les caisses populaires, offrent un financement aux petites entreprises dans l'ensemble des provinces et des territoires. Il leur incombe de prendre toutes les décisions en matière de crédit, d'approuver les prêts, de verser les fonds, d'enregistrer les prêts auprès du Programme FPEC, de les administrer et, en cas de défaut de paiement, de réaliser les sûretés et les garanties. Chaque prêteur établit ses propres critères de prêt, sous réserve de conformité avec les exigences du Programme FPEC. Une fois le prêt approuvé, ce sont les fonds du prêteur, et non pas du gouvernement, qui sont avancés à l'emprunteur.

Modalités de remboursement des prêteurs en ce qui concerne les prêts en défaut

Lorsqu'un prêt est en défaut, le prêteur doit réaliser toute sûreté prise pour le garantir. Ensuite, il adresse au Programme FPEC une demande d'indemnisation accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires. Après analyse des données fournies par le prêteur, la demande peut être approuvée ou rectifiée, auquel cas 85 % des pertes admissibles lui sont remboursées. La demande d'indemnisation peut également être rejetée si elle ne répond pas aux exigences du Programme.

Effet d'accroissement

Le Programme FPEC vise entre autres à avoir un effet d'accroissement, c'est-à-dire à mettre plus de fonds à la portée des petites entreprises. Il s'agit plus précisément des fonds qu'elles n'auraient pu obtenir autrement ou seulement à des conditions moins avantageuses (p. ex. taux d'intérêt plus élevés, exigences additionnelles en matière de garanties, etc.). Les études réalisées concluent que de 80 % à 85 % des prêts consentis en vertu du Programme FPEC ont un effet d'accroissement financier.

Faute d'antécédents en matière de crédit ou de garanties nécessaires pour obtenir un prêt, les entreprises en activité depuis moins d'un an ont souvent du mal à trouver des capitaux. Leur part de la valeur totale des prêts consentis au cours de l'exercice 2011-2012 était de 57,5 %, ce qui tend à confirmer l'effet d'accroissement du Programme.

Création d'emplois

Selon les données fournies par les emprunteurs dans les formulaires d'enregistrement des prêts, les prêts obtenus en vertu du Programme FPEC ont permis à leurs entreprises de créer 16 712 emplois durant l'exercice 2011-2012, soit 2,3 emplois par prêt. Comme il ne s'agit pas forcément du nombre réel d'emplois créés, il faut se montrer prudent avant de tirer des conclusions de ces estimations. Cependant, les petites entreprises qui ont obtenu des prêts en vertu du Programme FPEC ont affiché une plus forte croissance de l'emploi, ont créé davantage d'emplois et ont retenu à leur service un plus grand nombre d'employés que les entreprises qui n'ont pas eu recours au Programme FPEC (*Rapport d'examen détaillé 2004-2009*).

Exigences du Programme

2

Voici les principales exigences du Programme FPEC :

Petites entreprises admissibles : Le Programme est destiné aux entreprises à but lucratif, en activité au Canada et dont le chiffre d'affaires brut annuel est inférieur ou égal à 5 millions de dollars. Les exploitations agricoles et les institutions religieuses ou de bienfaisance ne sont pas admissibles.

Types d'actifs financés : Les prêts consentis dans le cadre du Programme FPEC doivent servir à financer l'achat ou l'amélioration de biens réels ou de matériel, l'acquisition d'améliorations locatives ou les droits d'enregistrement au Programme.

Montant maximal du financement : Un emprunteur ne peut avoir, dans le cadre du Programme FPEC, de prêts en cours d'une valeur totale supérieure à 500 000 $. Au plus 350 000 $ de ce montant peut servir à financer l'achat ou l'amélioration de matériel ou des améliorations locatives.

Pourcentage du coût des actifs financés : Le financement offert ne peut dépasser 90 % du coût admissible des actifs.

Taux d'intérêt maximal :

- Taux variable : le taux préférentiel du prêteur majoré de 3 % (frais d'administration de 1,25 % compris).
- Taux fixe : le taux hypothécaire du prêteur pour les résidences unifamiliales majoré de 3 % (frais d'administration de 1,25 % compris).

Durée des prêts : La durée maximale de tout prêt est de 10 ans à compter de la date à laquelle est prévu le premier paiement sur le principal et les intérêts.

Droits et frais versés par les prêteurs :

- Des droits correspondant à 2 % du montant financé sont versés lors de l'enregistrement. Ils peuvent être inclus dans le prêt accordé dans le cadre du Programme FPEC.
- Des frais d'administration annuels de 1,25 % sur le solde des prêts doivent être versés. Ils peuvent être inclus dans le taux d'intérêt appliqué aux prêts.

Ratio de partage des pertes : Les pertes sur prêt admissibles se répartissent comme suit : 85 % pour le gouvernement et 15 % pour le prêteur.

Plafond des demandes d'indemnisation : Par période de cinq ans à compter du 1er avril 1999, le gouvernement du Canada est tenu de régler à tout prêteur les demandes d'indemnisation admissibles (c.-à-d. 85 % des pertes admissibles) pour les prêts en défaut, à concurrence du total suivant :

- 90 % de la première tranche de 250 000 $ des prêts enregistrés; plus
- 50 % de la deuxième tranche de 250 000 $; plus
- 12 % de tous les prêts supérieurs à 500 000 $ pour les prêts consentis à compter du 1er avril 2009 (10 % dans le cas des prêts accordés avant cette date).

3 Analyse des prêts et des demandes d'indemnisation dans le cadre du Programme

3.1 Volume des prêts

Au cours de l'exercice 2011-2012, les prêteurs ont enregistré, dans le cadre du Programme FPEC, 7 196 prêts d'une valeur globale de 996,3 millions de dollars, soit une baisse du nombre (258 prêts, soit 3,5 %) et de la valeur (18,9 millions de dollars, soit 1,9 %) des prêts par rapport à l'exercice précédent (voir la figure 1A). Le montant moyen des prêts a légèrement augmenté (1,7 %), passant à 138 453 $.

Depuis sa création en 1999, le Programme FPEC a enregistré 135 984 prêts, pour une valeur globale de 13,4 milliards de dollars.

FIGURE 1A

Nombre et valeur des prêts, Programme FPEC, 2002-2012

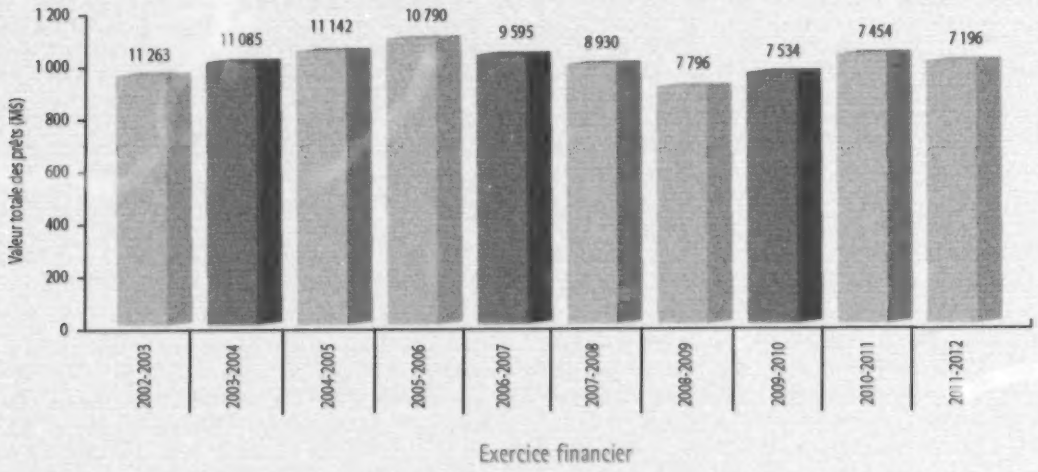

Pour plus de détails, voir le tableau 1 de l'annexe.

3.2 Volume des demandes d'indemnisation

Au cours de l'exercice 2011-2012, 1 373 indemnités ont été versées, pour un montant total de 67,1 millions de dollars, soit 48 869 $ en moyenne par demande d'indemnisation (voir la figure 1B). La valeur des indemnités a diminué d'environ 12,1 % par rapport à l'exercice précédent, principalement parce que les prêteurs ont présenté moins de demandes d'indemnisation. Une fois toute la documentation nécessaire fournie par les prêteurs, les demandes d'indemnisation ont été traitées en moyenne en moins de 17 jours ouvrables.

Par ailleurs, 134 demandes d'indemnisation non conformes aux exigences du Programme n'ont fait l'objet d'aucun règlement. Sept appels de décisions relatives à des demandes d'indemnisation ont été reçus, et chacun a été examiné en tenant compte de toute information ou clarification additionnelle. La Direction a rejeté cinq de ces appels. Au 31 mars 2012, l'examen des deux autres appels n'était pas encore terminé.

FIGURE 1B

Nombre et valeur des demandes d'indemnisation*, Programme FPEC, 2002-2012

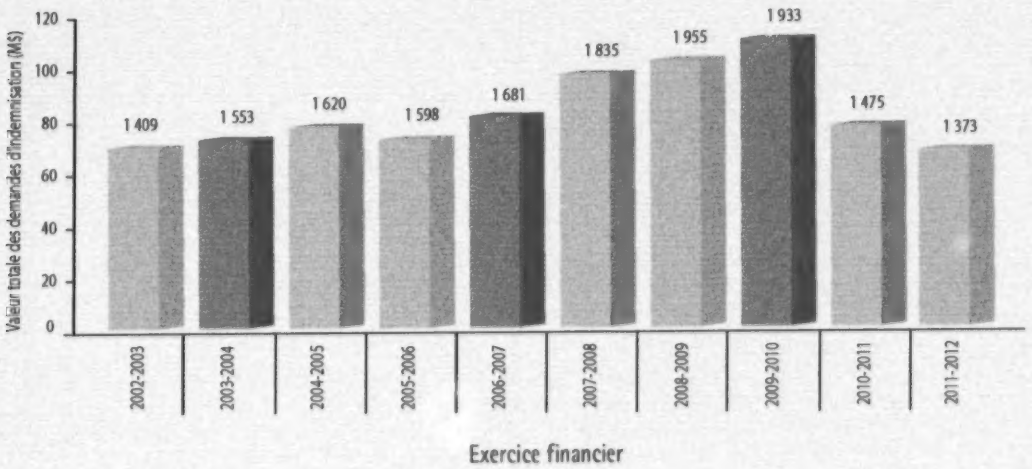

**Les demandes d'indemnisation sont généralement présentées dans les trois à quatre ans qui suivent l'octroi des prêts.*

Pour plus de détails, voir le tableau 1 de l'annexe.

3.3 Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire

Le Programme FPEC dépend de la demande, et son utilisation varie d'une région à l'autre du pays, selon les choix des prêteurs et des emprunteurs (voir la figure 2). C'est au Québec et en Ontario, où la majorité des petites entreprises canadiennes sont établies, qu'ont été consentis plus de 63 % des prêts dans le cadre du Programme FPEC. Voici la répartition des prêts et des demandes d'indemnisation pour l'exercice 2011-2012 :

- Au Québec et en Ontario, les prêteurs ont enregistré 4 573 prêts (63,5 %), pour une valeur globale de 670,1 millions de dollars (67,2 %). En Ontario, le nombre et la valeur des prêts ont baissé de 6,9 % et 7,8 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Au cours de la même période, le Québec a enregistré une baisse de 5,4 % du nombre de prêts et une baisse de 2,3 % de leur valeur.
- Dans les provinces de l'Ouest, 2 035 prêts (28,3 %) d'une valeur globale de 255,1 millions de dollars (25,6 %) ont été enregistrés, ce qui représente une augmentation du nombre de prêts (5,0 %) et de leur valeur (6,5 %) par rapport à l'exercice précédent.
- Dans les provinces de l'Atlantique, 584 prêts (8,1 %) ont été enregistrés, pour une valeur globale de 71,0 millions de dollars (7,1 %). Le nombre de prêts a diminué (7,9 %), mais leur valeur a augmenté (3,9 %) par rapport à l'exercice 2010-2011.
- La majorité des demandes d'indemnisation provenaient du Québec et de l'Ontario, et représentaient 54,6 millions de dollars (81,3 %) de la valeur globale des demandes.

La part de la valeur des indemnités par province et par territoire est demeurée relativement stable au cours des deux derniers exercices.

FIGURE 2

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par province et territoire, Programme FPEC, 2011-2012

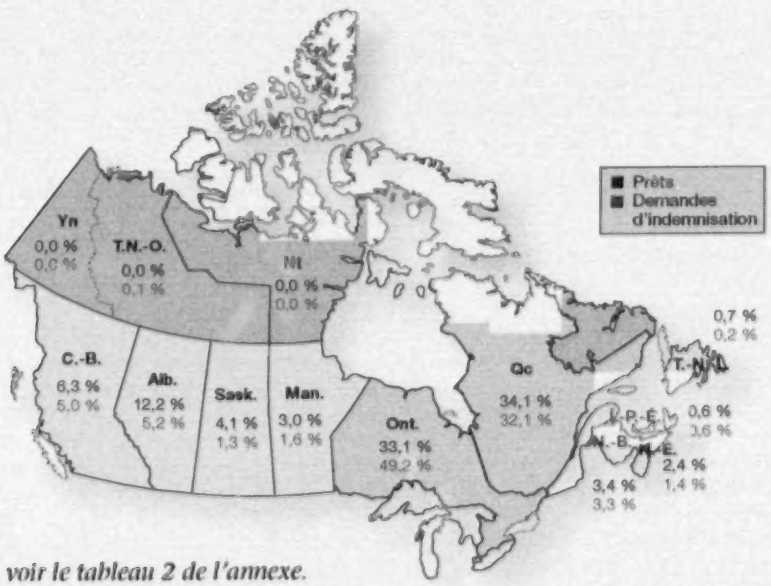

Pour plus de détails, voir le tableau 2 de l'annexe.

3.4 Prêts et demandes d'indemnisation par montant des prêts

Le 1er avril 2009, le montant maximal des prêts est passé de 250 000 $ à 500 000 $. De l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2011-2012, la situation a peu changé en ce qui concerne les prêts supérieurs à 250 000 $. En tout, 1 154 prêts (16 %) de plus de 250 000 $ ont été enregistrés, pour une valeur globale de 384,8 millions de dollars, soit près de 38,6 % (voir la figure 3). Par ailleurs, 2 028 prêts (28,2 %) allant de 125 000 $ à 250 000 $ ont été enregistrés pour une valeur totale approximative de 366,4 millions de dollars (36,8 %).

La plupart des demandes d'indemnisation concernaient des prêts allant de 125 000 $ à 250 000 $. Au total, des indemnités de 45,7 millions de dollars (68,1 %) ont été versées en règlement de 647 des 1 373 demandes d'indemnisation présentées (47,1 %).

Quant aux prêts de plus de 250 000 $, 38 demandes d'indemnisation (2,8 %) ont fait l'objet d'un règlement, pour un montant total de 5,6 millions de dollars (8,4 %).

FIGURE 3

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par montant des prêts, Programme FPEC, 2011-2012

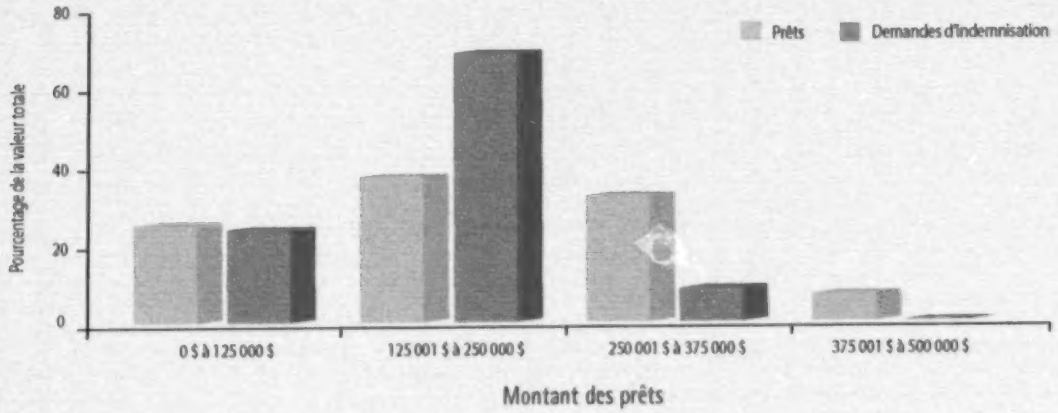

Pour plus de détails, voir le tableau 3 de l'annexe.

3.5 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif

Au cours de l'exercice 2011-2012, les prêts consentis pour financer l'achat de matériel et des améliorations locatives ont légèrement augmenté, alors que les prêts destinés à l'acquisition de biens réels ont diminué. La figure 4 montre la valeur des prêts et des indemnités versées par type d'actif financé :

- Le matériel représentait le plus fort pourcentage de la valeur totale des prêts (44,0 %) et des indemnités versées (55,6 %). Par rapport à l'exercice précédent, on note une augmentation de 0,5 % de la valeur des prêts et une baisse de 17,3 % de celle des indemnités versées.
- Les améliorations locatives représentaient 31,8 % de la valeur totale des prêts et 38,7 % de celle des indemnités versées, soit une augmentation de 5,7 % de la valeur des prêts et de 0,9 % de celle des indemnités par rapport à l'exercice précédent.
- Les biens réels continuent de représenter le plus faible pourcentage de la valeur totale des prêts (24,2 %) et des indemnités versées (5,7 %). Par rapport à l'exercice 2010-2011, aussi bien la valeur des prêts que celle des indemnités correspondant à des biens réels ont baissé, soit d'environ 13,6 % et 30,4 %, respectivement.

Voici la valeur moyenne des prêts par type d'actif : matériel — 104 362 $; améliorations locatives — 164 129 $; biens réels — 226 680 $.

FIGURE 4

Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif, Programme FPEC, 2011-2012

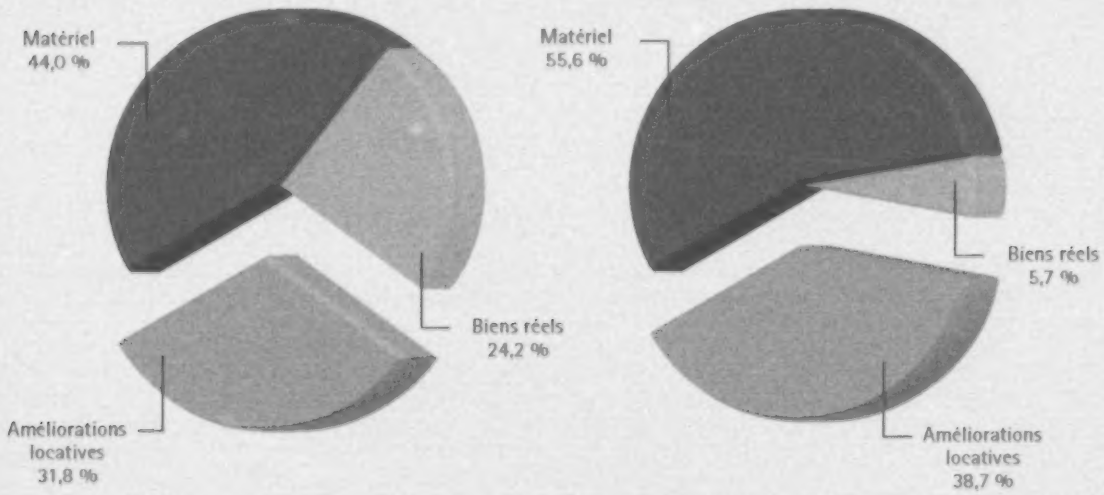

Prêts consentis	Valeur (M$)	Nombre
Matériel	438,6	4 203
Améliorations locatives	316,9	1 931
Biens réels	240,8	1 062
Total	996,3	7 196

Demandes d'indemnisation	Valeur (M$)	Nombre
Matériel	37,3	846
Améliorations locatives	26,0	455
Biens réels	3,8	72
Total	67,1	1 373

3.6 Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité

La figure 5 montre le pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par secteur d'activité. Voici, à partir des renseignements fournis par les prêteurs, les quatre principaux secteurs d'activité qui ont obtenu des prêts dans le cadre du Programme FPEC au cours de l'exercice 2011-2012 :

- services d'hébergement et de restauration : 292,5 millions de dollars (29,4 %);
- commerce de détail : 154,1 millions de dollars (15,5 %);
- transports et entreposage : 76,9 millions de dollars (7,7 %);
- fabrication : 52,3 millions de dollars (5,2 %).

Voici la valeur des indemnités versées relativement à des prêts consentis à des entreprises de ces secteurs :

- services d'hébergement et de restauration : 27,0 millions de dollars (40,3 %);
- commerce de détail : 12,7 millions de dollars (18,9 %);
- fabrication : 5,6 millions de dollars (8,3 %);
- transports et entreposage : 1,8 million de dollars (2,7 %).

Ensemble, ces quatre secteurs d'activité représentent 57,8 % de la valeur totale des prêts et 70,2 % de celle des demandes d'indemnisation.

FIGURE 5

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par principaux secteurs d'activité, Programme FPEC, 2011-2012

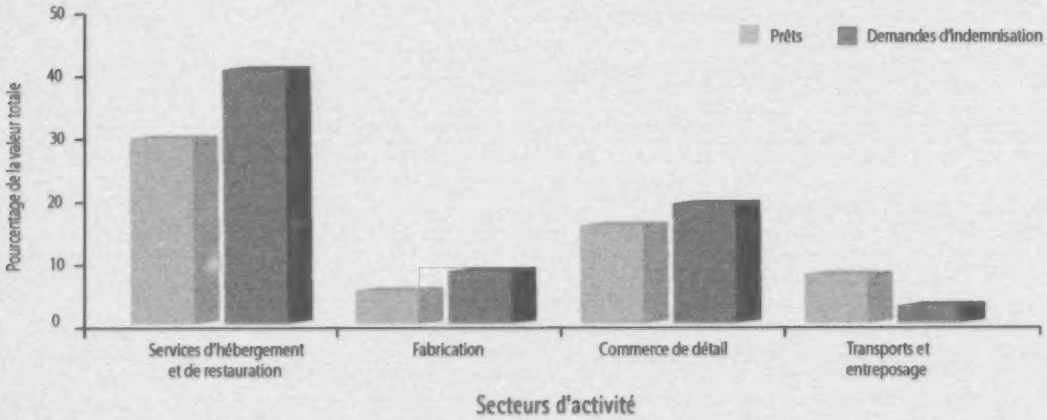

Pour plus de détails, voir le tableau 4 de l'annexe.

3.7 Prêts et demandes d'indemnisation par nombre d'années d'activité des entreprises

Ce sont les entreprises en activité depuis moins d'un an qui ont le plus de difficulté à obtenir des fonds. Au cours de l'exercice 2011-2012, le Programme FPEC a de nouveau contribué à répondre à leurs besoins, puisque ces entreprises ont bénéficié de plus de la moitié de la valeur des prêts consentis, à savoir 572,8 millions de dollars ou 57,5 % (voir la figure 6). Par ailleurs, 80,4 % des indemnités versées au cours de la même période, soit 53,9 millions de dollars, concernaient ces entreprises. Par rapport à 2010-2011, on note une baisse de 1,3 % de la valeur des prêts et une baisse de 7,3 % de celle des indemnités versées.

FIGURE 6

Prêts et demandes d'indemnisation par nombre d'années d'activité des entreprises, Programme FPEC, 2011-2012

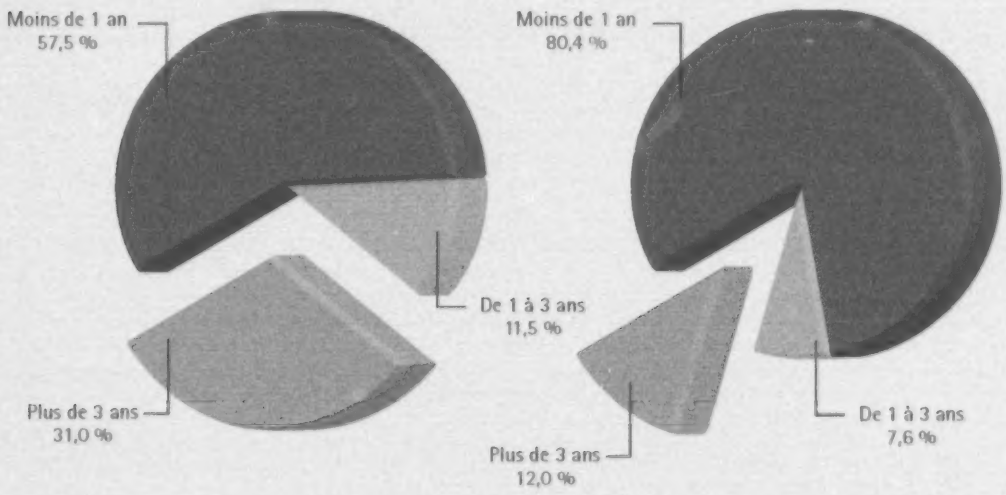

Prêts consentis	Valeur (M$)	Nombre
Moins de 1 an	572,8	3 696
De 1 à 3 ans	114,1	944
Plus de 3 ans	309,5	2 556
Total*	996,3	7 196

Demandes d'indemnisation	Valeur (M$)	Nombre
Moins de 1 an	53,9	1 033
De 1 à 3 ans	5,1	153
Plus de 3 ans	8,0	187
Total*	67,1	1 373

**Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

3.8 Prêts et demandes d'indemnisation par taille d'entreprise

Le formulaire d'enregistrement remis par les prêteurs comprend l'estimation fournie par l'emprunteur du chiffre d'affaires annuel de sa petite entreprise. Les petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est de 1 million de dollars ou moins représentaient 73,9 % de la valeur et 80,7 % du nombre de prêts consentis au cours de l'exercice 2011-2012 (voir la figure 7). Celles dont le chiffre d'affaires se situe entre 1 million et 2 millions de dollars occupaient le deuxième rang en pourcentage, soit 17,6 % de la valeur des prêts et 13,5 % du nombre de prêts. La majorité des indemnités versées (76,6 %) concernaient des prêts consentis à des entreprises dont le chiffre d'affaires est de 1 million de dollars ou moins.

FIGURE 7

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par taille d'entreprise*, Programme FPEC, 2011-2012

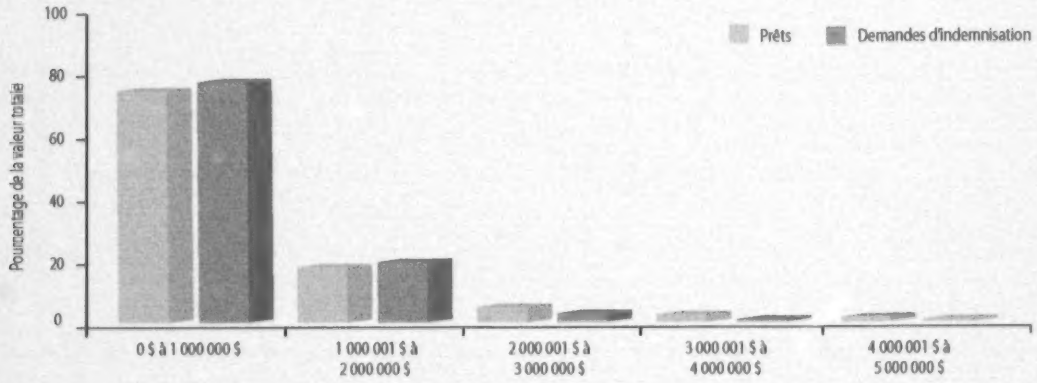

Prêts consentis	Valeur (M$)	Nombre
0 $ à 1 000 000 $	736,3	5 805
1 000 001 $ à 2 000 000 $	175,3	972
2 000 001 $ à 3 000 000 $	47,3	245
3 000 001 $ à 4 000 000 $	23,7	108
4 000 001 $ à 5 000 000 $	13,6	66
Total**	**996,3**	**7 196**

Demandes d'indemnisation	Valeur (M$)	Nombre
0 $ à 1 000 000 $	51,4	1 112
1 000 001 $ à 2 000 000 $	12,9	207
2 000 001 $ à 3 000 000 $	1,8	32
3 000 001 $ à 4 000 000 $	0,5	13
4 000 001 $ à 5 000 000 $	0,5	9
Total**	**67,1**	**1 373**

**D'après les estimations de l'emprunteur au moment de l'enregistrement du prêt.*
***Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

3.9 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'emprunteur

Au cours de l'exercice 2011-2012, tout comme au cours de l'exercice précédent, la répartition des prêts par type d'emprunteur est restée relativement stable : les sociétés par actions ont reçu 91,2 % de la valeur totale des prêts, les sociétés de personnes, 2,8 %, et les propriétaires uniques, 6,0 % (voir le tableau ci-dessous). Les données relatives aux demandes d'indemnisation révèlent une répartition similaire : 93,6 %, 1,8 % et 4,6 % des demandes d'indemnisation concernaient, respectivement, des prêts consentis à des sociétés par actions, à des sociétés de personnes et à des propriétaires uniques.

Les entreprises franchisées représentaient 21,0 % de la valeur totale des prêts et 30,4 % de celle des demandes d'indemnisation, en hausse de 25,5 % et 12,3 %, respectivement, par rapport à l'exercice 2010-2011. Les entreprises non franchisées représentaient 79,0 % de la valeur totale des prêts (baisse de 7,2 %) et 69,6 % de celle des demandes d'indemnisation (baisse de 19,7 %).

Prêts et demandes d'indemnisation par type d'emprunteur, Programme FPEC, 2011-2012

	Prêts			Demandes d'indemnisation		
	Nombre	Valeur (millions de dollars)	Pourcentage de la valeur	Nombre	Valeur (millions de dollars)	Pourcentage de la valeur
Sociétés par actions	6 160	908,9	91,2	1 220	62,8	93,6
Sociétés de personnes	268	28,1	2,8	38	1,2	1,8
Propriétaires uniques	768	59,3	6,0	115	3,1	4,6
Total	7 196	996,3	100,0	1 373	67,1	100,0

Responsabilité de l'État dans le cadre du Programme

4

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* fixe le plafond de responsabilité (la responsabilité maximale) de l'État par période de prêt de cinq ans. La responsabilité maximale du gouvernement du Canada à l'égard de l'ensemble des prêts enregistrés dans le cadre du Programme est plafonnée, par période de prêt, selon la formule 90-50-12 % (ou 10 %) par prêteur, comme l'explique la section 2, « Exigences du Programme ».

Le gouvernement du Canada est également responsable de tous les prêts en cours en cas de défaut. La responsabilité éventuelle correspond à la moindre des deux sommes suivantes : la responsabilité maximale moins les indemnités versées aux prêteurs ou 85 % du solde des prêts en cours.

Le tableau ci-dessous résume la responsabilité maximale et la responsabilité éventuelle au 31 mars 2012, par période de prêt de cinq ans :

Responsabilité maximale et responsabilité éventuelle au 31 mars 2012, par période de prêt de cinq ans

Exercices	Responsabilité maximale (millions de dollars)	Responsabilité éventuelle (millions de dollars)
1999-2004	674,8	46,3
2004-2009	645,5	221,1
2009-2012	469,3	436,2

5 Recouvrement des coûts

Le Programme FPEC génère des revenus en percevant sur les prêts des droits d'enregistrement de 2 % et des frais d'administration annuels de 1,25 % qui compensent les indemnités versées, mais ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement du Programme.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des recettes et des dépenses, par période de prêt de cinq ans, au 31 mars 2012 :

Sommaire des recettes et des dépenses par période de prêt, au 31 mars 2012

Exercices	Recettes (millions de dollars)	Dépenses (millions de dollars)	Recettes et dépenses cumulées (millions de dollars)
1999-2004	289,8	417,0	(127,1)
2004-2009	252,7	425,4	(167,7)
2009-2012	103,9	36,0	68,0

Le *Rapport d'examen détaillé 2004-2009* comprend une analyse du recouvrement des coûts et des retombées économiques du Programme FPEC.

Projet pilote de location-acquisition

6

Des demandes d'indemnisation continuent d'être traitées et des frais d'administration pour les contrats enregistrés sont encore perçus pour le Projet pilote de location-acquisition (PPLA), qui a pris fin le 31 mars 2007. Au cours de l'exercice 2011-2012, 30 demandes d'indemnisation ont fait l'objet d'un règlement, pour un montant total de 1,2 million de dollars, et aucun paiement n'a été fait en réponse à six autres, car elles n'étaient pas conformes aux exigences du Programme. Pour plus de détails, voir le tableau 5 de l'annexe.

Depuis 2002, les recettes perçues dans le cadre du PPLA s'élèvent à 6,5 millions de dollars et les indemnités versées, à près de 10,5 millions de dollars, soit un coût net d'environ 4,0 millions de dollars au 31 mars 2012. La responsabilité éventuelle pour les contrats de location-acquisition en cours relevant du PPLA s'établit à 1,1 million de dollars à la fin de la période visée par ce rapport.

7 Orientations futures

Modifications proposées à la réglementation

En avril 2010, un examen détaillé du Programme, portant sur la période de prêt allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2009, a été déposé au Parlement. Tout en confirmant l'importance et l'efficacité du Programme FPEC, cet examen interne soulignait les aspects à améliorer. Afin d'assurer la viabilité à long terme du Programme, cet examen visait à renforcer les relations avec les intervenants et à entreprendre une série de changements en vue de répondre aux préoccupations des intervenants et de moderniser le Programme FPEC.

En réponse à cet examen, un ensemble de changements précis, fondés sur les commentaires des intervenants, est en voie d'achèvement. Ils visent à améliorer le Programme FPEC :

- en facilitant l'accès des petites entreprises au financement reposant sur l'actif, particulièrement pour les petites entreprises en démarrage;
- en réduisant le fardeau administratif lié au Programme;
- en renforçant les mesures de détection et de dissuasion de la fraude;
- en harmonisant les politiques du Programme avec les pratiques en matière de prêts ordinaires.

Enregistrement en ligne des prêts

Depuis l'an dernier, les prêteurs peuvent transmettre les données d'enregistrement des prêts et payer les droits et les frais du Programme FPEC par voie électronique, ce qui réduit les formalités administratives imposées aux prêteurs participants. Les nouveaux processus sont plus simples, plus rapides et plus économiques, ce qui sert l'objectif du gouvernement fédéral de fournir aussi efficacement que possible des services de qualité. Au cours du prochain exercice, le Programme continuera de collaborer avec les prêteurs à la mise en œuvre de ces services.

Sensibilisation au Programme

Afin de renforcer les relations avec les intervenants, le Programme continuera de chercher à mieux se faire connaître non seulement auprès des emprunteurs, mais aussi des prêteurs qui partagent les risques associés aux prêts. Au cours des cinq dernières années, l'augmentation du nombre de demandes d'information adressées au Programme FPEC témoigne du fait que celui-ci est plus présent dans le milieu du financement des petites entreprises. Au cours de l'exercice 2011-2012 :

- les petites entreprises et les prêteurs ont adressé 4 660 demandes de renseignements par téléphone, télécopieur et courrier au Programme FPEC, en passant par sa ligne-info et son site Web;
- le site Web du Programme a reçu 268 472 visiteurs, ce qui en fait l'un des sites les plus consultés d'Industrie Canada;

- le dépliant du Programme, *Prêter main-forte aux entreprises*, a été distribué à plus de 50 000 exemplaires;
- le personnel du Programme a réalisé 59 activités de diffusion dans l'ensemble du pays afin de mieux faire connaître le Programme FPEC aux petites entreprises, aux prêteurs et aux organismes de soutien aux entreprises.

Afin de faciliter l'accès à l'information, le site Web du Programme FPEC a été amélioré. On y trouve désormais une nouvelle page d'accueil, un coffre à outils pour les prêteurs et une page de liens avec d'autres organismes gouvernementaux, des sociétés d'État et des ministères qui viennent en aide aux petites entreprises.

Annexe

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada — tableaux 1 à 4
Projet pilote de location-acquisition — tableau 5

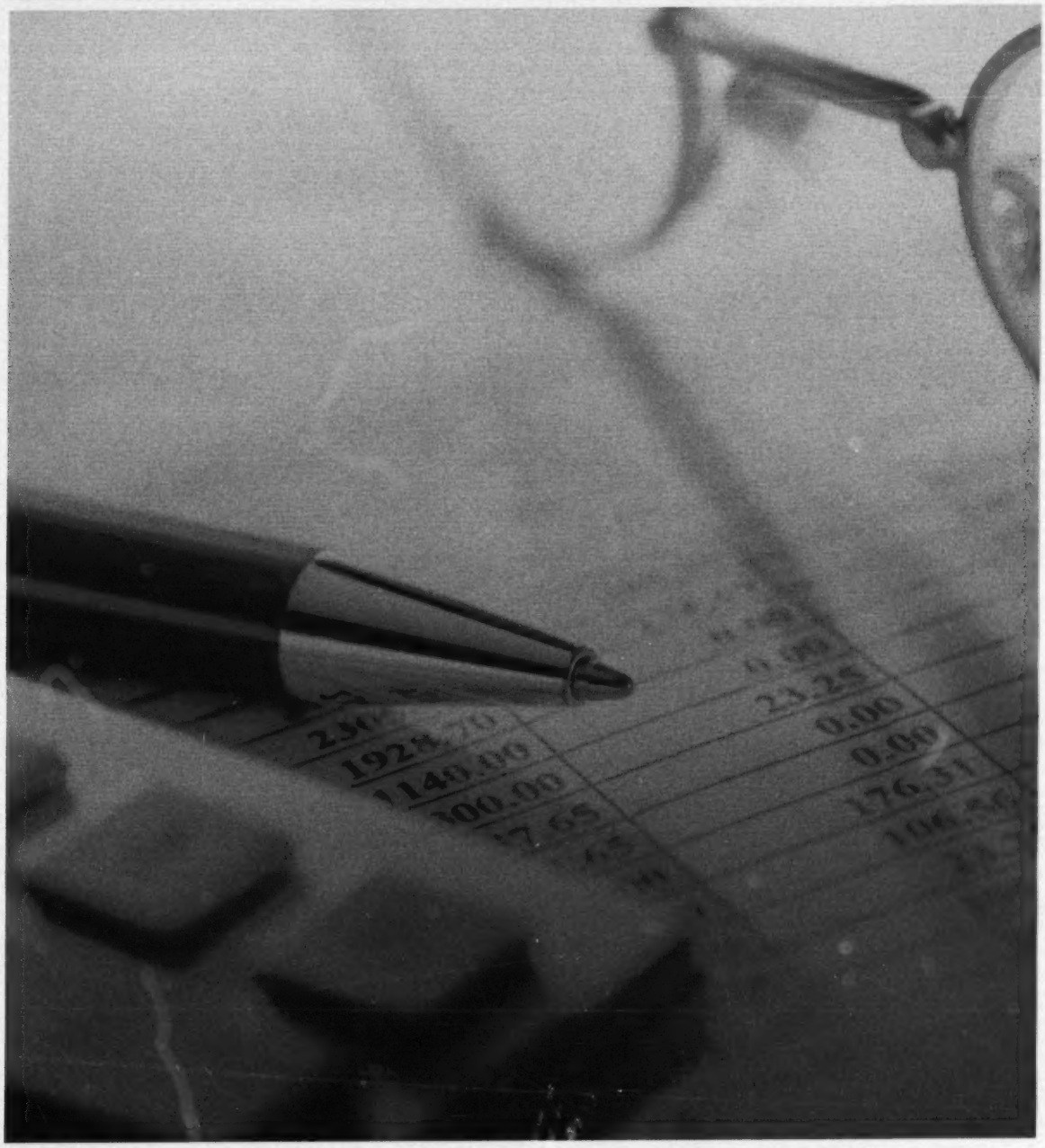

NOTA : Pour obtenir une version Excel, PDF ou HTML des données annuelles supplémentaires relatives aux exercices allant de 1999 à 2012, consulter le site Web du Programme FPEC (www.ic.gc.ca/pfpec).

Tableau 1 : Résumé des activités financières par exercice – Programme FPEC

Exercice	Prêts			Recettes	Dépenses		Résultat net : recettes moins dépenses (milliers de dollars)
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Moyenne (milliers de dollars)	Droits et frais* (milliers de dollars)	Nombre de demandes d'indemnisation	Dépenses (milliers de dollars)	
1999-2000	17 741	1 352 220,5	76,2	13 406,6	19	494,6	32 912,0
2000-2001	14 442	1 159 048,0	80,3	43 134,5	307	14 769,0	28 365,5
2001-2002	11 016	899 247,6	81,6	44 576,2	915	43 444,3	1 131,9
2002-2003	11 263	951 167,1	84,5	48 433,2	1 409	68 791,3	(20 358,0)
2003-2004	11 085	969 868,3	90,7	51 553,2	1 551	71 662,7	(20 109,5)
2004-2005	11 142	1 041 063,0	93,4	53 820,7	1 620	76 460,1	(22 639,4)
2005-2006	10 790	1 087 701,6	100,8	56 220,8	1 588	71 679,3	(15 458,5)
2006-2007	9 595	1 024 535,6	106,8	55 769,9	1 681	80 289,4	(24 519,6)
2007-2008	8 939	987 659,8	110,6	55 066,8	1 835	96 341,1	(41 274,3)
2008-2009	7 796	901 115,2	115,6	52 895,2	1 955	101 509,4	(48 614,2)
2009-2010	7 534	952 858,5	126,5	52 391,3	1 933	109 458,9	(57 067,6)
2010-2011	7 454	1 015 177,4	136,2	51 733,9	1 475	76 318,3	(24 584,5)
2011-2012	7 196	996 309,7	138,5	52 482,2	1 373	67 097,0	(14 614,8)
Total**	135 984	13 368 070,5	98,3	651 486,4	17 673	878 315,4	(226 828,9)

** Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 % et des frais d'administration de 1,25 %.*

***Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 2 : Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire, 2011-2012 – Programme FPEC

	Prêts				Demandes d'indemnisation			
Province ou territoire	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Terre-Neuve-et-Labrador	61	7 427,4	0,7	116,8	15	128,2	0,2	8,5
Île-du-Prince-Édouard	53	6 083,6	0,6	114,4	13	410,2	0,6	31,6
Nouvelle-Écosse	193	23 419,3	2,4	121,4	30	946,5	1,4	31,5
Nouveau-Brunswick	274	34 027,9	3,4	124,1	51	2 218,4	3,3	43,5
Québec	2 394	339 813,0	34,1	141,9	397	21 539,5	32,1	56,4
Ontario	2 179	330 244,0	33,1	151,6	657	33 020,1	49,2	50,3
Manitoba	267	29 944,9	3,0	112,2	33	1 465,4	1,6	33,5
Saskatchewan	372	41 072,6	4,1	110,4	22	857,4	1,3	39,0
Alberta	844	121 600,8	12,2	144,0	78	3 483,4	5,2	44,5
Colombie-Britannique	552	62 520,8	6,3	113,2	90	3 352,9	5,0	37,3
Yukon	1	58,5	0,0	58,5	1	63,3	0,0	63,3
Territoires du Nord-Ouest	2	94,9	0,0	47,5	1	44,5	0,1	44,5
Nunavut								
Total*	7 196	996 307,7	100,0	138,5	1 373	67 097,0	100,0	48,9

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 3 : Prêts et demandes d'indemnisation par montant des prêts, 2011-2012 – Programme FPEC

Montant des prêts	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
0 $ à 125 000 $	4 014	246 080,6	24,8	61,3	688	16 754,6	25,0	24,4
125 001 $ à 250 000 $	2 028	366 396,6	36,8	180,7	647	45 706,9	68,1	70,6
250 001 $ à 375 000 $	1 004	317 170,8	31,8	315,9	37	5 544,3	8,3	149,8
375 001 $ à 500 000 $	150	67 659,6	6,8	451,1	1	91,3	0,1	91,3
Total*	7 196	996 307,7	100,0	138,5	1 373	67 097,0	100,0	48,9

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 4 : Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité, 2011-2012 – Programme FPEC

Secteur d'activité	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Services d'hébergement et de restauration	1 629	292 503,3	29,4	179,6	422	27 029,2	40,3	64,0
Fabrication	386	52 283,7	5,2	135,4	124	5 600,9	8,3	45,2
Autres services	634	77 251,9	7,8	121,8	151	6 322,2	9,4	41,9
Commerce de détail	1 025	154 053,6	15,5	150,3	280	12 703,5	18,9	45,4
Transports et entreposage	893	76 872,1	7,7	86,1	87	1 812,5	2,7	20,8
Autres secteurs	2 629	343 343,0	34,5	130,6	308	13 628,6	20,3	44,2
Total*	7 196	996 307,7	100,0	138,5	1 373	67 097,0	100,0	48,9

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 5 : Résumé des activités financières par exercice – Projet pilote de location-acquisition

Exercice	Contrats de location-acquisition			Recettes	Dépenses		Résultat net : recettes moins dépenses (milliers de dollars)
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Moyenne (milliers de dollars)	Droits et frais* (milliers de dollars)	Nombre de demandes d'indemnisation	Dépenses (milliers de dollars)	
2002-2003	57	8 773,7	153,9	210,6			210,6
2003-2004	124	16 208,5	130,7	480,2			480,2
2004-2005	288	26 006,5	90,3	864,7	1	11,3	853,4
2005-2006	441	37 977,7	86,1	1 351,3	17	503,7	847,6
2006-2007	588	47 292,3	80,4	1 803,1	16	443,1	1 360,0
2007-2008				831,0	36	688,9	142,1
2008-2009				512,5	102	3 579,8	(3 067,3)
2009-2010				266,2	64	2 473,7	(2 207,5)
2010-2011				144,4	36	1 554,0	(1 409,6)
2011-2012				47,0	30	1 212,3	(1 165,3)
Total**	1 498	136 258,6	91,0	6 511,9	302	10 466,7	(3 954,8)

**Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 % et des frais d'administration de 1,25 %.*

***Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*